

Image not found or type unknown



Suite a une offre par assurance

Par **gilles**, le **04/12/2011** à **16:55**

Bonjour, rnje voudrais savoir suite a une offre de l assurance pour accident domestique je peux accepte cet offre puis demande l ogmentation de l ipp car l a ssurance par son expert me propopse 40 pour cent mais mon medecin demande lui cinquante pour cent qu el demarche je doit faire merci d avance

Par **chaber**, le **06/12/2011** à **07:30**

bonjourrnun médecin traitant n'est pas expert. De plus il fait connaître le contenu de votre contrat sur les IPP.rnrnIl vous est possible de prendre un autre expert, à vos frais, pour contester éventuellement.